

NOTE D'INFORMATION N° 33 / 2021

Objet : Mise à jour du protocole sanitaire et organisation COVID

1 - Mise à jour du protocole sanitaire

La direction du **GSA+** en collaboration avec les membres du CSE lors de la réunion du 31 août 2021 a actualisé le protocole sanitaire du **GSA+** à la suite de la diffusion le 9 août 2021 du nouveau protocole sanitaire national.

Les principales modifications portent sur :

- La vaccination (chapitre III ajouté) ;
- La procédure à suivre en cas de suspicion COVID ou pour les salariés considérés « cas contact », et ce quelque soit leur schéma vaccinal (annexe 8) ;
- La mise à jour de l'annexe sur la définition des personnes vulnérables (annexe 7)

Pour information, le gouvernement a fait paraître le 1^{er} septembre 2021, un nouveau protocole. Celui-ci ne nécessite pas de modification du protocole du **GSA+** validé en séance du CSE du 31 août.

Afin de faciliter votre lecture, les modifications sont en rouge dans le document.

Vous trouverez ci-joint le document.

Celui-ci est également disponible dans le répertoire Rh dédié aux salariés sur le site internet du **GSA+**.

Nous vous demandons de suivre **scrupuleusement** les consignes du protocole sanitaire mis en place et notamment le port du masque dans les locaux.

2 - Organisation du travail

➡ Organisation du télétravail :

L'organisation actuelle se poursuit avec le télétravail conformément à l'accord mis en place le 1^{er} juillet 2021.

Tous les avenants Télétravail pour les collaborateurs l'ayant demandé ont été diffusés et signés ; ils sont applicables depuis le début de l'été.

La commande d'écran complémentaire pour le télétravail a été reçue.

Les collaborateurs sont invités à contacter Sophie Labry (53 17) pour l'organisation de leur récupération.

➡ Organisation de réunions dans les locaux du **GSA+** :

Les réunions sur site avec des partenaires extérieurs sont autorisées et devront respecter les consignes suivantes :

- Réunion en petit comité en salle de réunion TW1 ou TW2 (pas plus de 6 personnes), ou salle de réunion Assuratome (3 personnes),

- Port du masque obligatoire et respect des distanciations sociales,
- Durée de la réunion limitée,
- Information et validation du responsable hiérarchique,

➡ Déplacements et réunions extérieurs :

Les déplacements extérieurs sont autorisés mais devront préalablement être validés par votre hiérarchie.

➡ Déplacements et/ou séjours à l'étranger :

Dans le cas de déplacements professionnels à l'étranger maintenus, le service RH tient à votre disposition des stocks de masques chirurgicaux à emporter avec vous.

A votre retour d'un déplacement à l'étranger (professionnel ou personnel) dans un pays qui serait référencé « orange » ou « rouge » sur le site du Ministère des Affaires Etrangères, vous vous engagez à suivre le protocole d'isolement qui vous aura été signifié par décret.

Vous devrez informer votre encadrant et le service RH de votre obligation d'isolement ; cette période sera placée en « télétravail exceptionnel ».

➡ Fermeture de classe :

En cas de fermeture de classe de votre enfant, vous devrez faire le point avec votre manager sur l'organisation à mettre en place et informer le service RH des dispositions qui auront été validées.

Nous vous remercions de fournir au service RH :

- Un justificatif attestant de la fermeture de l'établissement/classes (fourni par l'établissement scolaire)
- Ou un document de l'Assurance Maladie attestant que l'enfant est identifié comme cas contact à risque et doit donc respecter une mesure d'isolement.

➡ Procédure à adopter en cas de « cas contacts » :

Il a été décidé par la Direction de GSA+ d'appliquer l'isolement CPAM de 7 jours (ou 17 jours si le cas contact se trouve dans votre foyer) et ce quelque soit votre schéma vaccinal.

Durant cet isolement à votre domicile ; vous serez en « télétravail exceptionnel ».

➡ Nouvelle distribution de masques :

Une nouvelle distribution de 4 masques lavables (50 fois) a eu lieu auprès des collaborateurs présents sur site le 2 septembre ; les collaborateurs absents ce jour-là pourront se présenter au service RH pour récupérer leur jeu de masques.

Des masques chirurgicaux sont à votre disposition auprès du service RH.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur

